



GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

La quête de démocratie en Côte d'Ivoire : AU-DELÀ DE LA CITOYENNETÉ

Novembre 2017

Jadis une économie florissante en Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire a souffert de deux décennies de conflit intermittent. Le pays compte plus de 60 groupes ethniques, lesquels appartiennent à de plus grands groupes selon des liens linguistiques, culturels et religieux communs et qui sont concentrés soit au nord ou au sud du pays, créant une division politique entre le Nord et le Sud. Tant avant qu'après l'indépendance en 1960, les frontières poreuses des colonies françaises d'Afrique de l'Ouest en plus de l'économie exportatrice croissante de la Côte d'Ivoire ont entraîné un afflux de migrants en provenance d'autres anciennes colonies, particulièrement du Burkina Faso et du Mali, qui abritent également quelques-uns des mêmes groupes.

Durant le régime autoritaire du président Félix Houphouët-Boigny de 1960 à 1993, la Côte d'Ivoire a continué à prospérer économiquement. Tout en favorisant son propre groupe ethnique, le président a intégré quelques membres d'autres groupes au sein de grandes institutions.

Pendant trois décennies, sa présidence a offert une stabilité politique au sein d'un État à parti unique. Cependant, en 1990, un mouvement pour la démocratie et des manifestations de rue ont déclenché une transition démocratique, et un processus d'élections multipartites a été amorcé. Le décès d'Houphouët-Boigny en 1993 a marqué le début de plusieurs décennies de violence politique entourant des élections truquées et contestées ainsi que des questions de droits politiques.

En 1994, le gouvernement a instauré l'*Ivoirité*, une politique restrictive en matière de citoyenneté qui refusait la citoyenneté à de nombreux habitants du Nord. La citoyenneté, et donc les droits de vote et l'accès aux emplois dans le gouvernement et l'armée, de nombreux habitants du Nord n'était pas reconnue en raison de l'absence de documents pour prouver leur lieu de naissance et celui de leurs parents. La notion exclusive d'*Ivoirité* a été largement comprise comme étant conçue pour empêcher la victoire de partis politiques représentant les habitants du Nord. Si l'Accord

Témoigner du changement dans les sociétés diversifiées est une nouvelle série de publications du **Centre mondial du pluralisme**. Couvrant six régions du monde, chaque « cas de changement » examine une période durant laquelle un pays a modifié son approche envers la diversité, soit développant, soit sapant les fondements de la citoyenneté inclusive. L'objectif de la série – laquelle présente également des aperçus thématiques d'éminents universitaires – est de favoriser la compréhension globale des sources d'inclusion et d'exclusion dans les sociétés diversifiées ainsi que des chemins vers le pluralisme.

de paix de Ouagadougou de 2007 (qui a mis fin à la guerre civile ayant commencé en 2002) a créé une solution à la controverse sur la citoyenneté, il n'a pas mis un terme à la violence politique ni aux manifestations entourant les élections.

En commandant le cas de changement de la Côte d'Ivoire, le Centre mondial du pluralisme cherche à comprendre pourquoi et comment les différences ethniques, religieuses et régionales se sont politisées dans le processus de la transition démocratique lors de l'introduction d'élections multipartites. Quels conditions et facteurs ont entraîné non seulement la création de partis politiques représentant des groupes religieux, ethniques et régionaux, mais également la montée d'une forme particulièrement pernicieuse de discours politique xénophobe entourant les revendications en matière de citoyenneté? Y a-t-il eu des occasions manquées de créer un processus politique plus civilisé et inclusif?

EXPOSÉ DES FAITS

Les histoires politique et économique de la Côte d'Ivoire, tant pendant qu'après la colonisation, ont façonné sa diversité tout comme le caractère de l'État et ses formes de gouvernance. Les défis du pluralisme sont ancrés dans l'histoire coloniale complexe du pays sous le régime français, alors que le peuple de la Côte d'Ivoire partageait les frontières poreuses et les territoires de l'Afrique-Occidentale française. La période de régime autoritaire bienveillant sous Félix Houphouët-Boigny (1960-1993) qui a suivi l'indépendance a rejeté l'attrait initial du panafricanisme, mais des liens constants avec la France ont limité le développement d'une

identité nationale indigène. Au moment où la lutte du pays pour la démocratie a commencé en 1990, les Ivoiriens se définissaient davantage par leurs divisions – Nord et Sud, musulmans et chrétiens, identités ethniques (grandes et petites) – que par ce qui pourrait les unir.

En commandant le cas de changement de la Côte d'Ivoire, le Centre mondial du pluralisme cherche à comprendre pourquoi et comment les différences ethniques, religieuses et régionales se sont politisées dans le processus de la transition démocratique lors de l'introduction d'élections multipartites.

Pendant trente ans, le régime autoritaire à parti unique de Houphouët-Boigny a modelé une stabilité politique, et ce, pour deux raisons. Premièrement, ses politiques de libéralisme économique, particulièrement jusque dans les années 1980, ont engendré une croissance économique, créant des emplois, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Deuxièmement, sa stratégie était de s'abstenir de trop favoriser son propre groupe ethnique, les Baoulé, et d'inclure des représentants d'autres groupes à des postes au pouvoir ainsi que de permettre aux immigrants – qui comptaient pour environ 12 % de la population – de s'établir, de prospérer et de se faire naturaliser.

Un mouvement populaire et des manifestations ont forcé une transition démocratique en 1990, incluant l'introduction d'élections multipartites. Le parti de Houphouët-Boigny a remporté les élections de 1990,

mais après sa mort en 1993, les dirigeants du pays ont manifesté peu de volonté à partager le pouvoir et les privilèges par-delà la division électorale entre le Nord et le Sud ainsi que la diversité religieuse que cette différence régionale reflétait également.

Introduite en 1994, la doctrine de l'*Ivoirité* était une forme pernicieuse de discours politique xénophobe. Excluant plusieurs personnes de la citoyenneté, elle a agi comme un mécanisme pour la marginalisation politique d'Ivoiriens ordinaires et de dirigeants politiques, majoritairement originaires du Nord. L'accès à la citoyenneté était fondé sur le principe du *jus sanguinis* selon lequel une personne doit être née en Côte d'Ivoire et avoir au moins un parent également né en Côte d'Ivoire. Le principe du *jus sanguinis* n'a pas été contesté, mais des désaccords sont apparus à propos des conditions que le gouvernement a établies en matière de documents acceptables, et ont dégénéré en accusations de demandes falsifiées et en incapacité de certains demandeurs légitimes de produire les documents nécessaires (étant donné les mauvaises conditions des dossiers et la destruction parfois délibérée de dossiers). Cela a eu pour effet de refuser les droits de vote et à l'emploi à de nombreuses personnes qui habitaient ou qui étaient originaires du Nord.

Un éminent politicien du Nord, Alassane Ouattara, souhaitait contester les élections présidentielles de 2000, mais s'est fait accuser de ne pas répondre aux exigences en matière de citoyenneté. La controverse subséquente a engendré un coup militaire, une victoire électorale contestée pour Laurent Gbagbo (président de 2000 à 2010) et l'éclatement de la guerre civile en 2002. La division régionale entre le Nord et le Sud était profonde durant la guerre civile,

alors que les forces rebelles contrôlaient le Nord et que le gouvernement contrôlait le Sud. L'Accord de paix de Ouagadougou de 2007 a trouvé une solution créative au problème de la citoyenneté en faisant appel au pragmatisme juridique et à la technologie. Il a établi une période de trois mois pour la prise de décisions judiciaires concernant des cas contestés dans les communautés locales, lorsque les certificats de naissance ou d'autres documents étaient manquants, ainsi que l'utilisation de données biométriques et d'autres outils visant à garantir fiabilité et transparence. Cette créativité offre un modèle pluraliste à d'autres pays africains où la reconnaissance de la citoyenneté demeure difficile.

Introduite en 1994, la doctrine de l'*Ivoirité* était une forme pernicieuse de discours politique xénophobe. Excluant plusieurs personnes de la citoyenneté, elle a agi comme un mécanisme pour la marginalisation politique de nombreux Ivoiriens ordinaires et dirigeants politiques du Nord.

Cependant, l'Accord de paix n'a pas résolu les conflits découlant d'un système multipartite rigoureusement organisé selon des divisions ethniques, religieuses et régionales, et dans lequel le vainqueur des élections présidentielles contrôle également de nombreuses nominations clés. Les politiciens gagnants pouvaient favoriser leurs sympathisants – qui appartenaient souvent à leur propre communauté ethnique et religieuse – et exclure, voire punir, les partisans de l'opposition.

L'Accord de paix comprenait une entente temporaire sur le partage du pouvoir qui accordait la présidence à Laurent Gbagbo et le poste de premier ministre à un représentant de l'opposition du Nord. Le pacte devait se terminer lors des élections de 2010. Toutefois, Gbagbo a refusé de démissionner, et ce, même si des observateurs de l'ONU avaient établi qu'il avait perdu les élections de 2010. Après son retrait forcé par les Forces françaises et l'Opération de l'ONU, la violence a éclaté. Quelque 3 000 personnes ont été tuées, et des habitants du Sud comme du Nord ont été accusés de crimes de guerre. Ouattara est devenu président en mai 2011, mais le conflit régional et ethnique n'a pas pris fin. Le président a poursuivi une sorte de « justice du vainqueur » en engageant des poursuites sélectives contre des habitants du Sud, particulièrement contre les partisans de Gbagbo, pour des crimes commis durant et après la guerre civile. Ces pratiques ainsi que de multiples signes de favoritisme et de manifestations violentes indiquent que les espoirs de la Côte d'Ivoire pour la démocratie multipartite ne sont toujours pas réalisés. Un important obstacle a été l'absence de réforme institutionnelle pour résoudre la marginalisation politique. Peut-être que la tentative de partage du pouvoir entre 2007 et 2010 aurait dû devenir permanente avec l'introduction de règles consociatives pour les plus hautes fonctions afin de promouvoir le pluralisme dans un pays aussi diversifié que la Côte d'Ivoire.

À TRAVERS L'OPTIQUE DU PLURALISME

Le Centre mondial du pluralisme a demandé à chaque auteur de la série de Cas de changement de réfléchir aux sources d'inclusion et d'exclusion à travers l'Optique du pluralisme, c'est-à-dire en se servant des « moteurs du pluralisme » élaborés par le Centre. Quelques faits saillants du cas complet de la Côte d'Ivoire sont présentés ci-dessous.

Moyens de subsistance et bien-être

- Le développement économique ivoirien s'appuie sur des politiques économiques libérales, incluant l'acceptation d'investissements étrangers et de l'immigration.
- Sous Houphouët-Boigny, la disparité économique entre le Nord et le Sud était atténuée par des politiques qui permettaient aux Ivoiriens et aux immigrants de posséder des terres et d'investir indépendamment de leur origine régionale. Sous Laurent Gbagbo, ces disparités se sont accentuées puisque le Nord a été écarté de la participation au gouvernement et à l'économie du Sud.

Droit, politique et reconnaissance

- À elle seule, la politique multipartite n'est pas un gage de démocratie. Telle qu'elle est exercée en Côte d'Ivoire, la politique multipartite a mené à l'exclusion et à des élections selon lesquelles « le gagnant emporte tout », entraînant une marginalisation politique fondée sur des différences ethniques, religieuses et régionales.
- La politique de l'*Ivoirité* introduite en 1994 a refusé à de nombreuses personnes du Nord la reconnaissance de leur pleine citoyenneté. Sans

cette reconnaissance, ces personnes se sont butées à l'impossibilité de posséder des terres et d'occuper des emplois dans la fonction publique. La politique a également été utilisée pour disqualifier un important candidat qui voulait briguer la présidence.

- Bien que l'Accord de paix de Ouagadougou de 2007 ait offert un accord temporaire de partage du pouvoir, le principe du consociationalisme n'a pas été maintenu après 2010. En l'absence de protections institutionnelles, la contestation des élections de 2010 a conduit à une deuxième guerre civile.

Citoyens, société civile et identité

- L'héritage du colonialisme français et de l'appartenance de la Côte d'Ivoire à l'Afrique-Occidentale française jusqu'en 1958 signifiait que la population ivoirienne demeurait inextricablement liée à des groupes ethniques et religieux résidant dans d'autres anciennes colonies françaises. La fluidité de l'économie et la migration des travailleurs entre les frontières de l'ère coloniale ont posé des défis particuliers à la définition de la citoyenneté ivoirienne après l'indépendance.
- L'inversion des lois exclusives de la Côte d'Ivoire en matière de citoyenneté et son expérience du recours à la technologie et au pragmatisme juridique pour assurer la transparence du droit d'accéder à la citoyenneté peuvent être instructives pour d'autres pays.

CONCLUSION

L'expérience de la Côte d'Ivoire offre plusieurs leçons. Premièrement, le leadership est important. Durant son règne autoritaire, Houphouët-Boigny a tenté de gérer les tensions ethniques et régionales au moyen de politiques économiques inclusives et en accordant un certain pouvoir politique à des représentants d'autres groupes ethniques que le sien. En revanche, depuis 1993, les dirigeants politiques, en particulier les présidents, ont consolidé leur pouvoir aux dépens de ceux qui ne faisaient pas partie de leur groupe ethnique ou régional. En outre, la loi sur la citoyenneté a été utilisée pour légitimer des pratiques d'exclusion économique et politique. Deuxièmement, l'expérience de la Côte d'Ivoire illustre l'importance de la citoyenneté et de la reconnaissance. La négation des droits en matière de citoyenneté à un grand nombre d'Ivoiriens, particulièrement du Nord, a mené à une terrible guerre civile. Des solutions juridiques et administratives créatives ont toutefois entraîné la reconnaissance des droits des personnes exclues ainsi que l'établissement de règles transparentes d'accès à la citoyenneté. Enfin, les élections multipartites dans les pays divisés sur le plan ethnique peuvent inciter à l'exclusion. Sans mécanismes institutionnels pour garantir un traitement égal et un partage du pouvoir, les élections multipartites dans les sociétés divisées peuvent dégénérer en violence prolongée. Le fait de ne pas avoir institutionnalisé un quelconque mécanisme de partage du pouvoir comme protection contre la marginalisation politique a été une occasion manquée après l'Accord de paix de 2007.

AUTEUR DU CAS

Abu Bakarr Bah est professeur agrégé de sociologie à l'Université Northern Illinois et professeur associé au Center for NGO Leadership and Development. Il est également rédacteur en chef de l'*African Conflict and Peacebuilding Review*. Ses travaux de recherche portent sur les enjeux de la paix, du conflit et de la démocratie.

Remerciements

Le Centre tient à souligner la collaboration de Will Kymlicka de l'Université Queen's, de Jane Jenson de l'Université de Montréal et des autres membres du groupe de recherche consultatif international. La série de Cas de changement a été élaborée avec le généreux soutien du Centre de recherches pour le développement international. Pour télécharger la version complète du cas de changement de la Côte d'Ivoire, veuillez visiter lepluralisme.ca.

Ce travail a été réalisé grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son conseil des gouverneurs.

Cette analyse a été mandatée par le Centre mondial du pluralisme pour engendrer un dialogue mondial sur les moteurs du pluralisme. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur.

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation de savoir appliqué qui facilite le dialogue, l'analyse et l'échange sur les fondements des sociétés inclusives dans lesquelles les différences humaines sont respectées. Établi à Ottawa, le Centre est inspiré par l'exemple du pluralisme canadien, lequel démontre ce que les gouvernements et les citoyens peuvent réaliser lorsque la diversité humaine est appréciée et reconnue comme une des bases de la citoyenneté partagée. Visitez-nous au pluralisme.ca.